

SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CHER

Cette annexe est produite conformément à l'article L. 3313-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif [...] afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Au sortir de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19, ce 1^{er} Budget Primitif (BP) de la nouvelle mandature, est réalisé dans la continuité des objectifs de gestion fixés en 2015, c'est à dire :

- pérenniser les ratios de gestion au-dessous des seuils d'alerte,
- désendetter la collectivité,
- honorer nos engagements à l'égard des tiers et principalement des communes et intercommunalités,
- consolider des marges de manœuvre pour nos investissements.

Les résultats obtenus de ces objectifs témoignent de la solidité de notre situation financière mais ils ne doivent pas réduire notre vigilance pour aborder l'année 2022.

Cette constance dans le sérieux budgétaire réaffirmée en ce début de mandat n'a d'intérêt que pour accomplir les priorités de la mandature, à savoir :

- **les mesures en faveur de la jeunesse** par le déploiement de politiques publiques en direction de tous les jeunes du Cher et en particulier mais pas exclusivement, de nos 13 000 collégiens qui sont l'avenir de ce territoire ;
- **le perfectionnement de nos politiques d'insertion** pour tenter de limiter le recours aux allocations individuelles de solidarité. Le programme départemental d'insertion réaffirme la volonté du Département de mener une politique départementale d'insertion des allocataires du RSA tournée vers l'emploi et la formation ;
- **la politique de l'eau**, avec toutes les questions liées à la protection et la valorisation de notre environnement qui doit être compatible avec la valorisation de notre agriculture dans toute sa diversité et qui fait la richesse de nos territoires. Cette politique de l'eau s'inscrira dans une vision partagée du respect de notre biodiversité et du développement durable.

Par ailleurs, engagé aux côtés des communes et des intercommunalités, le Département mettra également l'accent sur les routes, sans oublier son rôle de chef de file de l'action sociale par la continuité de nos engagements envers celles et ceux qui en ont besoin, nos aînés comme les plus petits, ceux à la recherche d'un travail, et celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

Les actions qui permettront de construire les prochaines résidences domotisées pour accueillir à faible loyer celles et ceux qui veulent vieillir en collectivité, seront poursuivies. Le maintien à domicile sera aussi privilégié.

Ces priorités du mandat seront accomplies grâce à une trajectoire financière ambitieuse malgré les incertitudes conjoncturelles.

La stratégie pluriannuelle d'investissements est ainsi poursuivie. 53,69 M€ d'investissements sont prévus sur 2022, permettant d'améliorer la qualité de vie des habitants du Cher, soutenir les partenaires du Département selon les particularités et besoins du territoire, et tenir les projets départementaux sur lesquels la collectivité s'est engagée en préservant ses équilibres financiers :

- > Le **territoire** avec la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'aménagement du territoire avec la poursuite des aides aux communes, des contrats de territoire pour optimiser le maillage territorial autour des pôles de centralité et d'équilibre, avec la poursuite des missions de l'agence Cher Ingénierie des Territoires, la poursuite des contrats culturels de territoires, d'une gestion optimisée des sites touristiques avec la société publique locale « Les Mille Lieux du Berry » valorisant les sites culturels et touristiques, d'un renforcement des dispositifs existants sur la couverture et l'accessibilité des services, le développement des itinérances douces avec le canal de Berry, la véloroute BOURGES - AUBIGNY-SUR-NERE, la liaison entre le lac de Virlay et Noirlac ;
- > Les **infrastructures** avec la poursuite de la rocade Nord-Ouest, de l'aménagement numérique du territoire, et celles destinées à améliorer les dessertes, la sécurisation du patrimoine routier et des ouvrages ;
- > L'**enseignement et la jeunesse** avec la poursuite de la nouvelle politique sectorielle jeunesse où le Département sera fédérateur, pour la restructuration des demi-pensions des collèges VOLTAIRE de SAINT-FLORENT-SUR-CHER et Marguerite AUDOUX de SANCOINS, l'achèvement de l'opération de restructuration-extension de l'Institut National des Sciences Appliquées et la poursuite des travaux d'extension du pôle de formations sanitaires et sociales, la gestion active du patrimoine à travers les restructurations, conservations, mises en sécurité et accessibilité des bâtiments scolaires ;

- > Le **secteur social et médico-social** avec la poursuite d'actions menées pour faire participer les personnes fragilisées à la vie sociale, l'accompagnement renforcé avec la réinsertion vers l'emploi des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les actions du plan pauvreté et du plan de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance, la prise en charge des mineurs non accompagnés, la couverture territoriale sur le maintien à domicile avec la création de résidences seniors domotisées, la poursuite des actions d'accompagnement social sur l'habitat et le logement, l'approfondissement de partenariats sur des actions ciblées ;
- > Les **ressources** avec la volonté d'accompagner au plus près les agents, acteurs des politiques départementales.

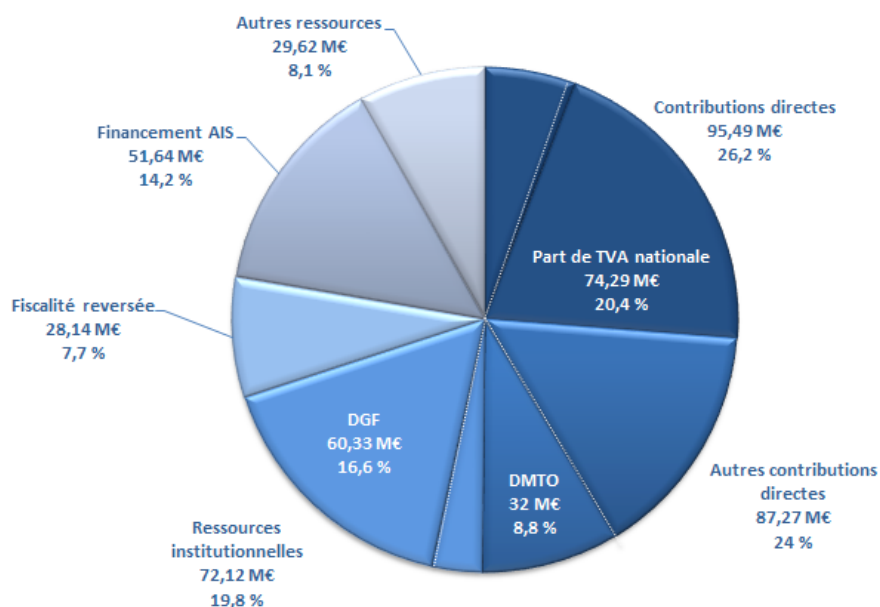
Les chiffres importants du BP 2022 :

*** Concernant la section de fonctionnement :**

- Les recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2022 à 364,29 M€ contre 348,69 M€ au BP 2021, augmentant ainsi de + 4,5 %.

Ces recettes se décomposent ainsi :

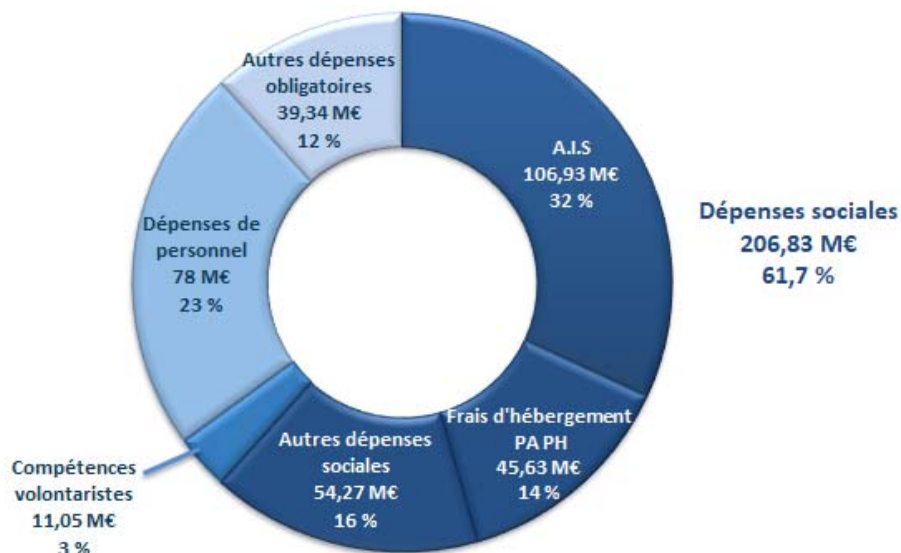


Pour 2022, les principales informations à retenir concernant les recettes de fonctionnement sont :

- un haut de niveau de Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) avec une inscription prudentielle de 32 M€,
- une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) se substituant à la taxe foncière sur les propriétés bâties depuis le 1^{er} janvier 2021, dynamique avec une hypothèse de + 5 % par rapport au montant notifié 2021,
- une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) en baisse de - 6,4 % (moins importante que les projections conjoncturelles) compte tenu du report conjugué des effets de la crise sanitaire et des mécanismes d'encaissement spécifique à cette recette,
- les différentes Taxes Spéciales sur les Conventions d'Assurance (TSCA) préservant leur dynamisme,
- la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les allocations compensatrices toujours dans les variables d'ajustements de l'Etat mais qui ne seront pas gagées en 2022 pour les parts départementales,
- une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et des fonds de péréquation de DMTO constants.

- Les dépenses :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent au BP 2022 à 335,22 M€ contre 325,97 M€ au BP 2021 soit une hausse de + 2,8 %.



Les dépenses sociales pèsent toujours plus lourdement sur le budget départemental 2022, avec près de 206,83 M€ soit environ 62 % du BP et une évolution de + 3,6 % par rapport au BP 2021 (soit + 7,17 M€). Les allocations individuelles de solidarité représentent 106,93 M€ soit 32 % du budget de fonctionnement et 52 % des dépenses sociales, elles sont en recul de - 1,3 % par rapport au BP 2021 (soit - 1,39 M€).

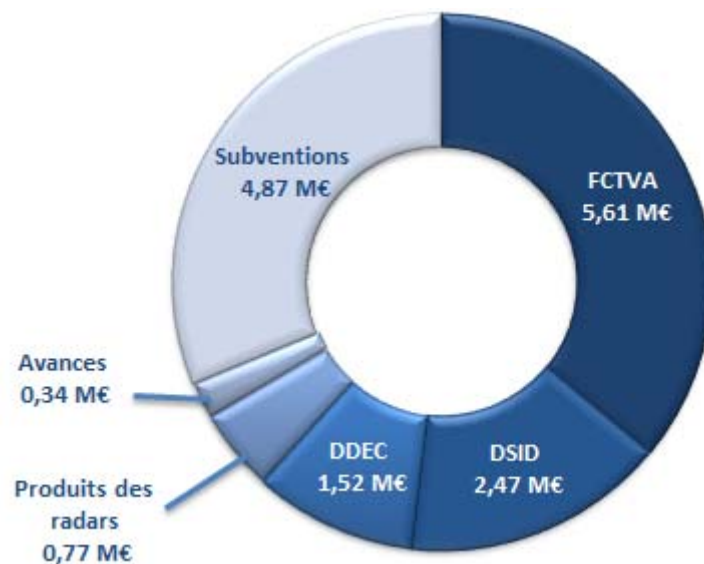
Il est à noter qu'au BP 2022, les dépenses sociales tiennent compte de la mise en œuvre de l'avenant 43 de la Branche d'Aide à Domicile pour 3,73 M€. A lui seul, le RSA représente 61 M€, en baisse de - 3,4 % (soit - 2,14 M€) par rapport au BP 2021 qui avait donné lieu à l'inscription de + 5,26 M€ par rapport au BP 2020 pour faire face à l'impact de la crise sanitaire.

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement de la collectivité progressent de + 1,6 %.

*** Concernant la section d'investissement :**

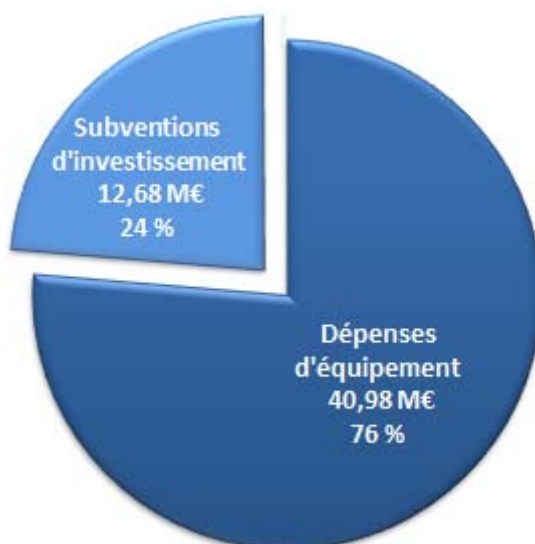
- Les recettes :

Les recettes d'investissement hors dette s'élèvent à 15,59 M€ au BP 2022 contre 12,31 M€ au BP 2021 et se répartissent :



- Les dépenses :

Le Département compte investir **53,69 M€** sur le périmètre du budget principal selon la répartition suivante :



Les investissements sont répartis selon les priorités suivantes :

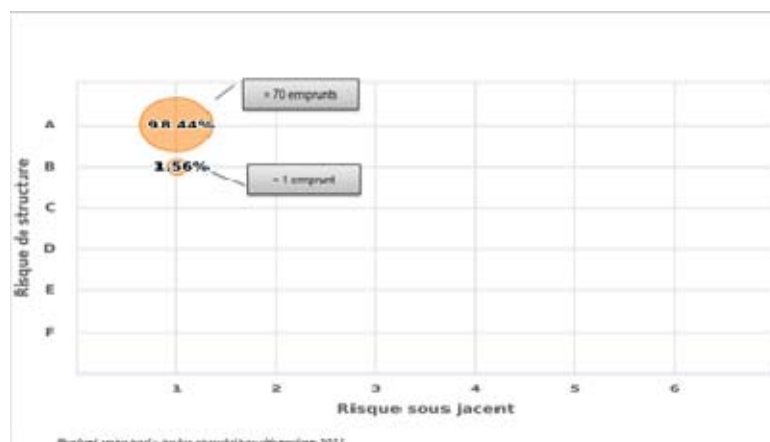
- > les **investissements patrimoniaux** (routes, collèges, informatique,...) nécessaires au maintien du patrimoine existant à hauteur de **20,83 M€**,
- > les **interventions en investissement** liées aux subventions versées à des tiers pour le financement des projets de **12,56 M€** (dont 7,71 M€ d'aides aux communes),
- > les **projets structurants** nécessaires au développement du patrimoine impactent à hauteur de **20,31 M€** les routes, les bâtiments, l'éducation, l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture (poursuite de la rocade Nord-Ouest, la restructuration des demi-pensions dans les collèges, Noirlac, les itinérances douces avec le canal de Berry, la liaison entre le lac de Virlay et Noirlac, la véloroute entre BOURGES et AUBIGNY-SUR-NERE, les travaux d'optimisation patrimoniale...).

* Concernant la dette :

En incluant les budgets annexes, l'encours de dette propre attendu au 1^{er} janvier 2022 sera de 252,99 M€ et l'annuité de remboursement de la dette de 31,36 M€ dont 27,00 M€ en remboursement de capital (26,77 M€ au titre du budget principal dont 1,15 M€ au titre de la baisse de plafond) et 4,36 M€ liés aux intérêts.

En 2022, pour le budget principal, le Département poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement avec une baisse de l'encours de dette de - 2,4 % entre le BP 2021 et le BP 2022 (soit - 6,22 M€).

Le Département affiche une forte sécurisation de sa dette avec 98,44 % de l'encours classé 1A selon la charte Gissler, soit le type de dette le moins risqué selon cette classification.



Le **tableau de synthèse des grands équilibres du BP 2022** s'établit comme suit :

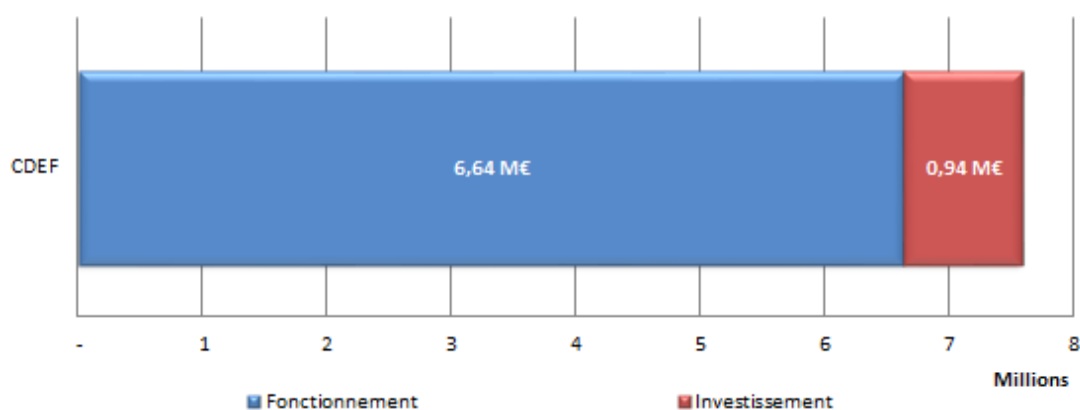
Grandes masses du BP 2022 (en M€) Budget principal		BP 2018 (rappel)	BP 2019 (rappel)	BP 2020 (rappel)	BP 2021 (rappel)	BP 2022
Section de fonctionnement	Recettes Réelles de Fonctionnement (A)	332,70	343,65	345,28	348,69	364,29
	Dépenses Réelles de Fonctionnement (B)	310,04	312,51	315,95	325,97	335,22
	Épargne Brute (C = A-B)	22,66	31,14	29,33	22,72	29,06
Section d'investissement	Remboursement du capital de la dette ¹ (D)	20,46	22,32	22,58	24,05	26,77
	Épargne Nette ² (E = C-D)	2,20	8,82	6,75	-1,33	2,29
	Recettes Propres d'investissement (F)	15,63	15,07	15,19	12,31	15,59
	Appel à l'emprunt prévisionnel (G)	34,17	24,65	33,20	43,02	35,82
	Dépenses opérationnelles d'Investissement (H)	52,02	48,54	55,14	54,00	53,69

¹ Pour 2022, dès le BP, l'effet « baisse de plafond » est constaté à hauteur de 1,15 M€. Sur les années antérieures, le remboursement en capital ne comprenait pas la baisse de plafond.

² L'autofinancement net dégagé tient compte de la baisse de plafond dès le BP 2022, contrairement aux années antérieures.

Le Conseil départemental du Cher disposera au 1^{er} janvier 2022 d'un budget principal et d'un seul budget annexe du **Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille** (CDEF).

Le budget annexe du CDEF * 7,58 M€ (dépenses)



* En mouvements réels et hors remboursement du capital

Au total, le budget présenté s'élève à **514 041 998,16 €** en mouvements budgétaires pour 2022, budget annexe et mouvements d'ordre inclus, contre 531 987 747,00 € en 2021, dont :

- 505 887 273,16 € au titre du budget principal,
- et 8 154 725,00 € pour le CDEF.

La structure générale du BP 2022 en mouvements réels et hors opérations de dette se présente comme suit :

